



Charente Solidarités

CELLULE DE RECOURS BILAN 2008

Dernière mise à jour : 31/03/2009

SOMMAIRE

I. Rappel du contexte	3
II. Un nombre de situations en hausse	4
A. Un nombre de situations stable	4
B. Majoritairement en milieu urbain	5
a. Par communautés de communes	5
b. Par pays.....	6
III. Des problématiques et des solutions diversifiées	7
A. Les problématiques rencontrées.	7
B. Les orientations proposées par la cellule de recours.	8
C. Quelles sont les suites données aux orientations préconisées par la cellule de recours ?.	9
IV. Des ménages avec enfants majoritairement bénéficiaires de minimas sociaux.....	11
A. Des ménages avec enfants.....	11
B. Des ménages principalement bénéficiaires des minimas sociaux.....	12
V. Les baux glissants.....	13

I. Rappel du contexte

La cellule de recours, créée en 1997, réunit chaque mois l'ensemble des partenaires intervenant dans le cadre du logement et du travail social.

Elle examine les situations des ménages pour lesquels le parcours résidentiel, le comportement, l'état du logement, génèrent l'impossibilité de se loger dans des conditions que l'on peut qualifier de droit commun.

Dans le cadre de la prévention des expulsions, la cellule de recours transmet son avis au Préfet pour les usagers sous le coup d'une demande de concours de force publique.

Cette commission permet d'analyser dans le détail, au cas par cas, les difficultés rencontrées par les ménages.

Elle tente, en s'appuyant sur un partenariat très fort, de proposer des solutions d'hébergement ou de relogement qui doivent s'inscrire dans un parcours global.

La cellule de recours est un outil d'évaluation important.

Elle identifie les problématiques et fait ressortir des besoins.

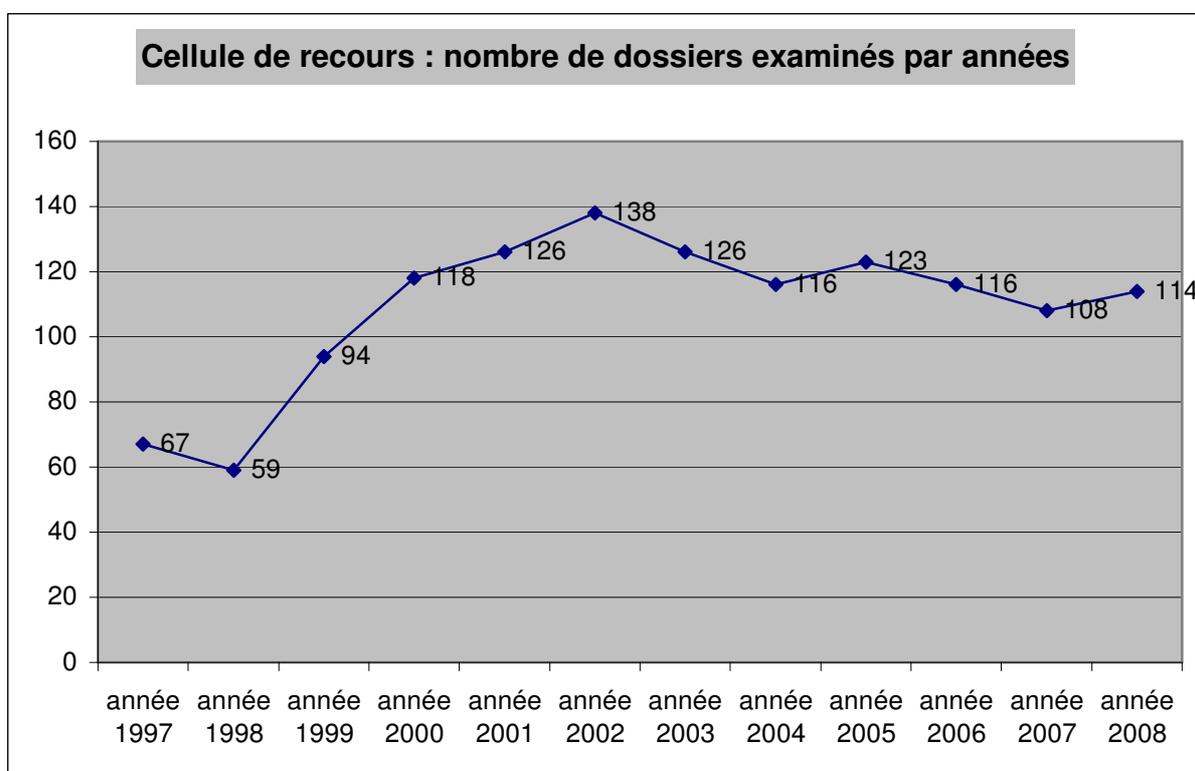
C'est ainsi que de nombreux outils ont été développés et financés ces dernières années, tels que : l'accompagnement social renforcé, les baux glissants, les garanties aux propriétaires.

Depuis 2008 et la création de la commission de médiation DALO, un travail partenarial étroit a été établi entre les deux commissions.

II. Un nombre de situations en hausse

A. Un nombre de situations en hausse.

114 situations ont été examinées par les cellules de recours de Cognac et d'Angoulême, dont 9 qui ont fait l'objet de deux passages, 2 de trois passages et 1 de 4 passages.



B. Majoritairement en milieu urbain

a. Par communauté de communes

Près de 73 % des situations examinées en 2008 étaient situées sur les territoires de la ComAGA et de la Communauté de Communes de Cognac (contre 74% en 2007 et 77 % en 2006).

(55% de situations pour Angoulême contre 48% en 2007 et 57 % en 2006, 19% de situations pour Cognac contre 26% en 2007 et 19% en 2006).

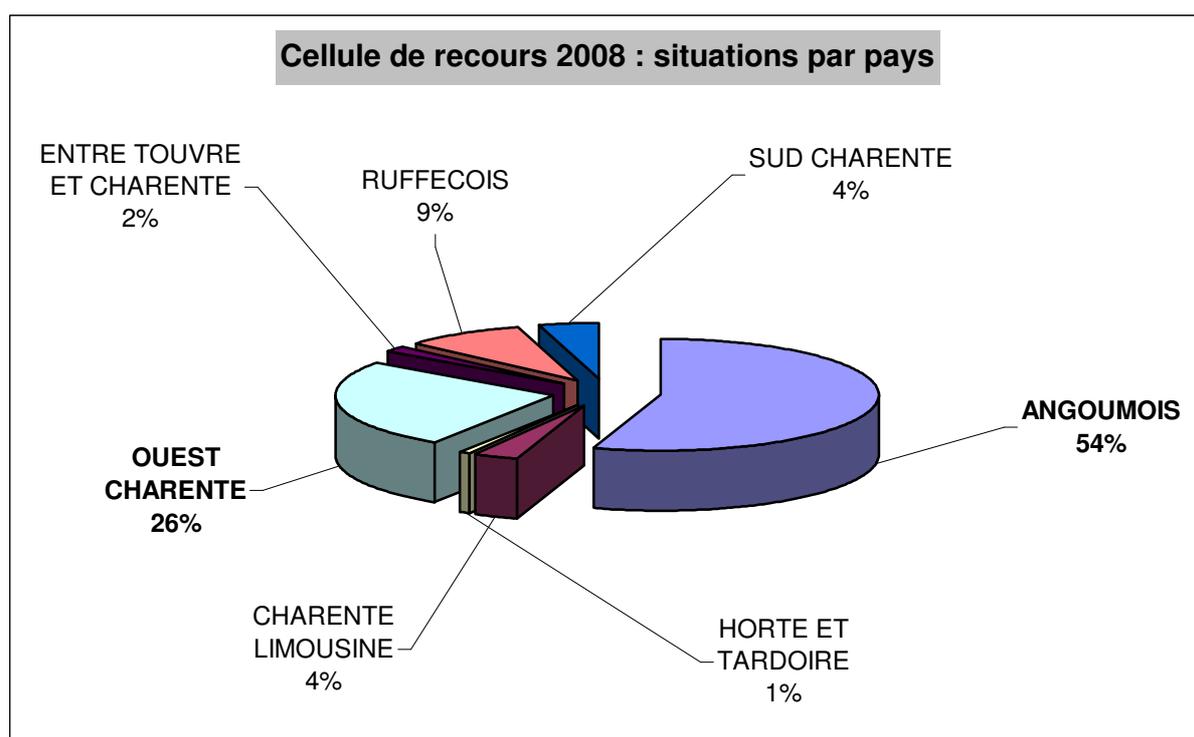
Concernant la répartition des situations pour ces deux communes, on observe un retour à la situation de 2006.

CDC Blanzacais	1
CDC Charente Perigord	1
CDC Confolentais	2
CDC Jarnac	4
CDC la Boixe	
CDC Pays Manslois	3
CDC Ruffec	2
COGNAC	21
ComAGA	62
GRANDE CHAMPAGNE	1
MONTMORELIEN	1
ROUILLACAIS	1
TROIS VALLEES	1
TROIS B	3
CDC Pays d'Aigre	3
CDC Braconne Charente	2
CDC Chateauneuf	2
CDC Haute Charente	2
CDC Villefagnan	1

b. Par pays

L'augmentation constaté en milieu urbain se confirme dans l'examen par pays qui laisse apparaître une hausse pour la ComAGA de 7% contre une baisse de 7% sur l'ouest Charente. La tendance s'est inversée par rapport à 2007 entre ces deux pays.

Le Ruffecois en augmentation de 3 %, le Sud Charente de 1% et Horte et Tardoire forte diminution de 4%.

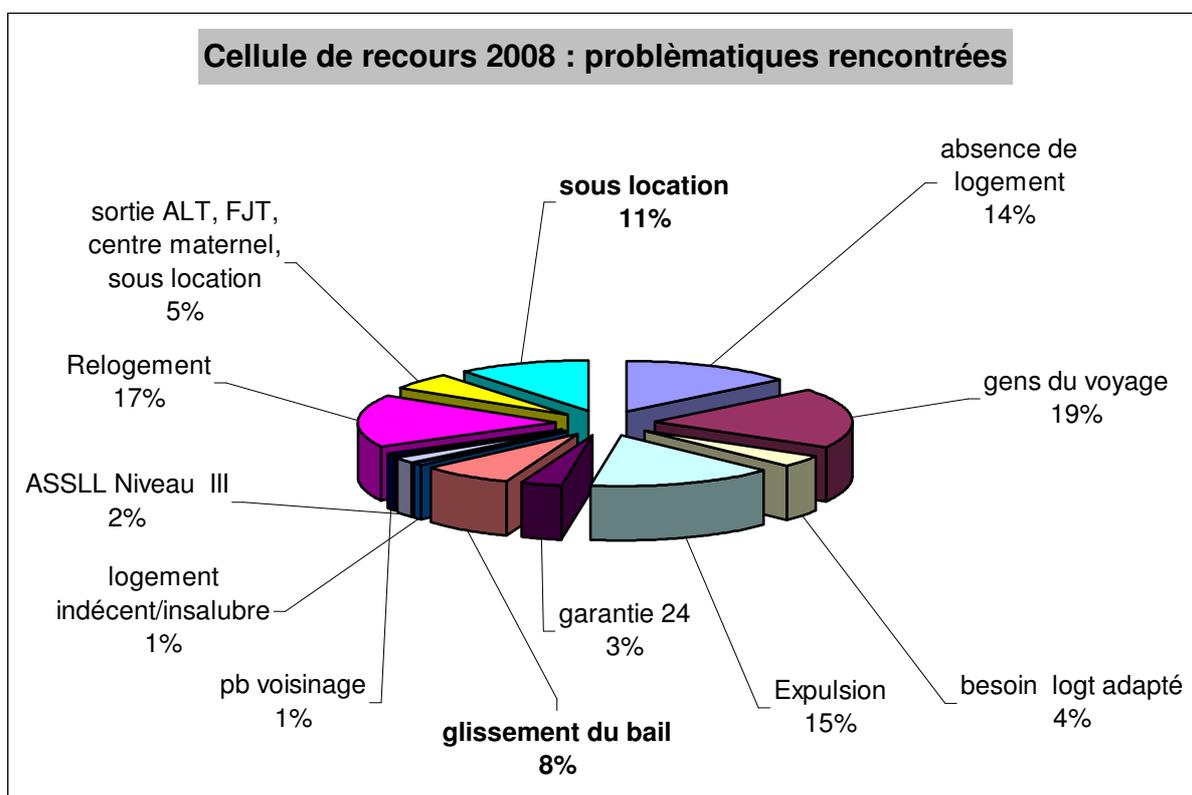


III. Des problématiques et des solutions diversifiées

A. Les problématiques rencontrées.

Les dossiers présentés en cellule de recours, relatifs aux procédures d'expulsion, ont augmenté de 2%: 15% contre 13% en 2007, 15% en 2006 et 25% en 2005 .

On note également une hausse des demandes de sous-location: + 2% ainsi qu'une hausse importantes des situations pour lesquelles il y a des difficultés à faire glisser le bail : + 7%.



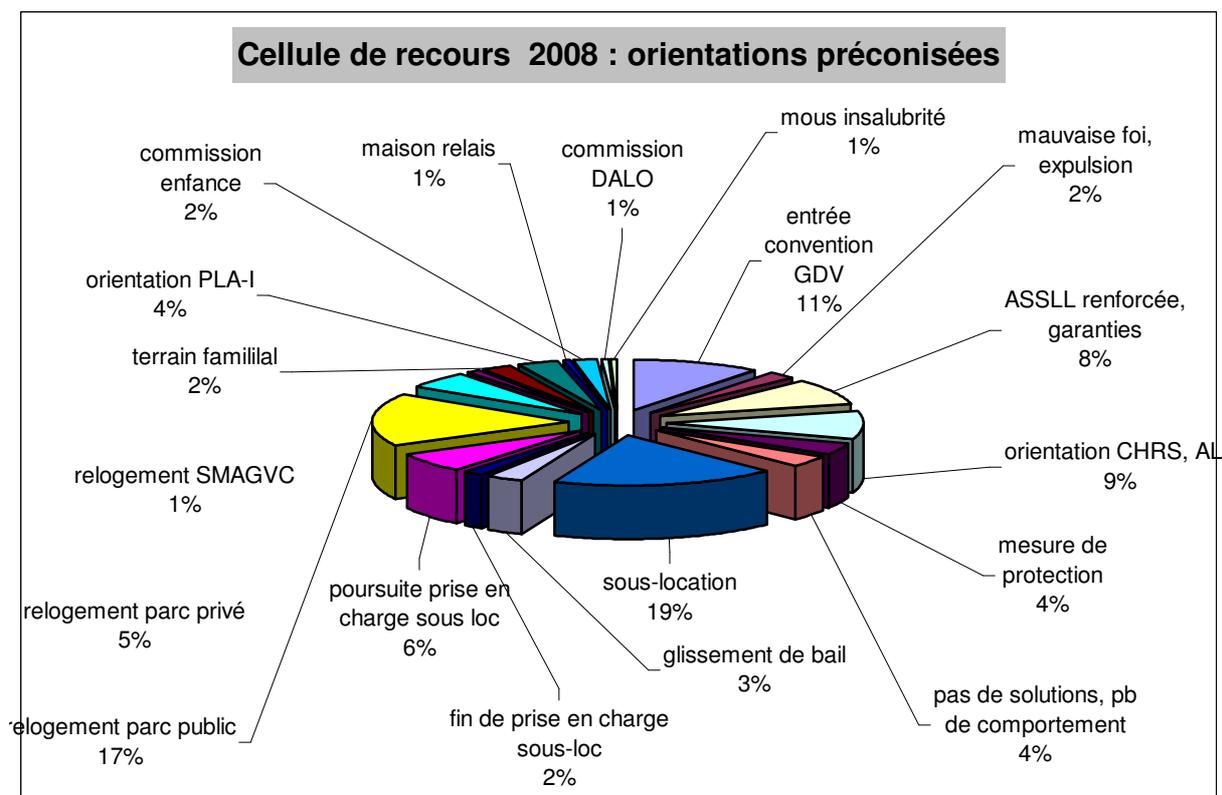
B. Les orientations proposées par la cellule de recours.

Après un examen attentif de chaque situation présentée, les membres de la cellule de recours préconisent une orientation dont la mise en œuvre est confiée à différents partenaires volontaires, dont le GIP assure le suivi de la bonne exécution des orientations

Après une forte augmentation en 2006 (+12%) les orientations vers des relogements en parc public sont toujours en baisse (-5% contre -3% en 2007). Les orientations vers le parc privé ont augmenté de 2%

Les orientations en sous location sont également en baisse. On observe cependant que pour 6% des situations présentées, la poursuite de la sous-location au-delà du délai préconisé (à savoir 6 mois renouvelable une fois) est demandé. Parallèlement, 2% des situations font l'objet d'une fin de prise en charge.

Il est à noter également que pour 1% des situations examinées une orientation vers la commission de médiation a été préconisée.



C. Quelles sont les suites données aux orientations préconisées par la cellule de recours.

Il s'agit là d'examiner les suites réelles données aux préconisations de la cellule de recours.

Le relogement en parc public en direct a fortement baissé (- 6%), (il avait déjà baissé de - 4% par rapport à 2006), il baisse également dans le cadre des sous-locations. On note plus de demandes de garanties de la part des bailleurs. (difficultés à faire glisser le bail pour certains, durée de prise en charge dans le dispositif plus long)

Le relogement en parc privé reste stable. On note une légère baisse non significative.

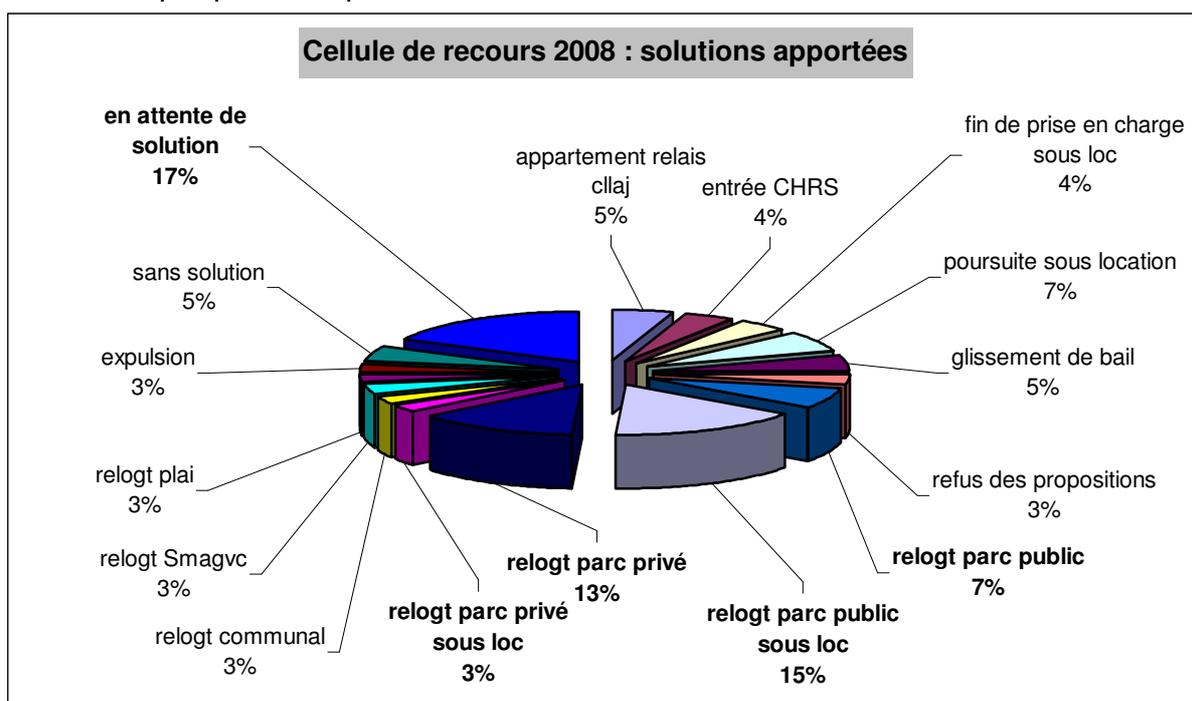
Le dispositif de sous-location a été réellement utilisé dans 18% des relogements (*parc public et privé confondus*), et se trouve en diminution de 6% par rapport à 2007. cela peut s'expliquer par des durées de prises en charge plus longue et des difficultés à faire glisser le bail. En effet, 7% des situations qui ont fait l'objet d'un examen en cellule de recours concernent une poursuite de la sous-location.

Les CHRS sont plus souvent sollicités : +3%

L'utilisation des appartements relais du CLLAJ a augmenté.+ 3%.

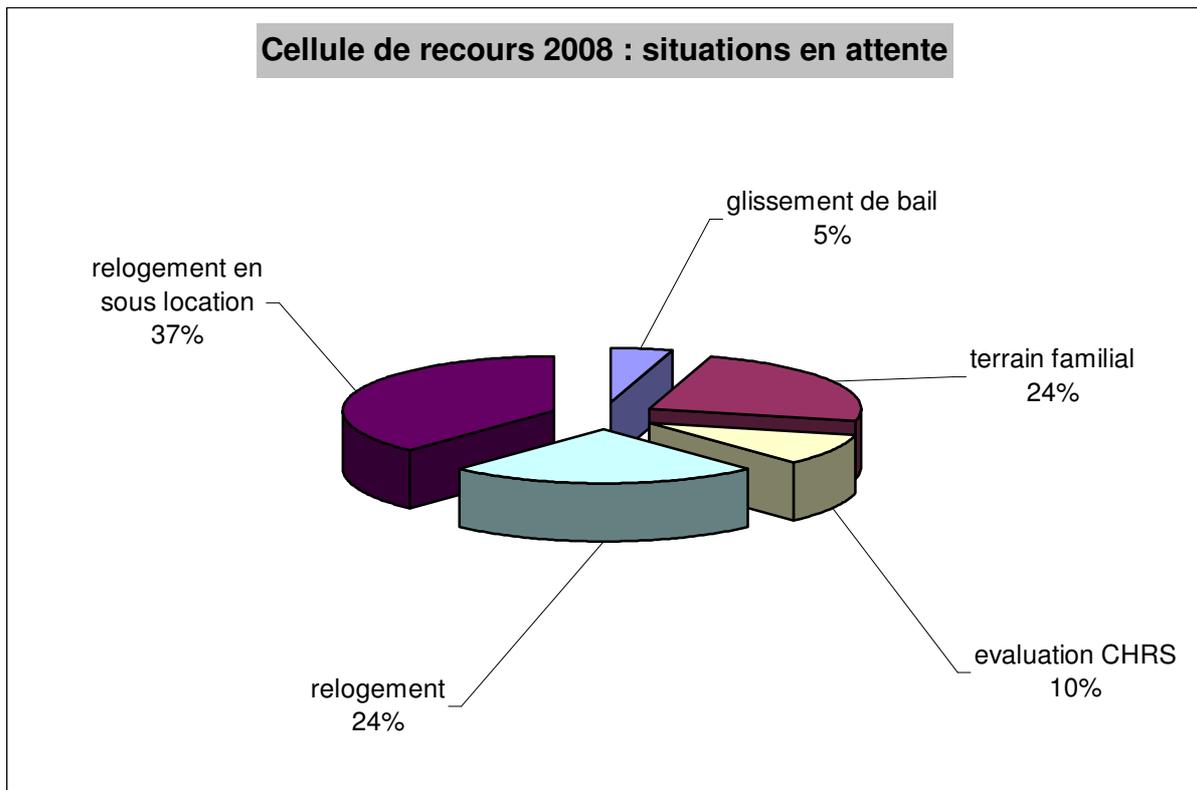
Il y a moins de situations en attente : 17% contre 30% en 2007.

Par ailleurs, 3% des familles (contre 2% en 207) ont refusé les solutions proposées par la cellule de recours



Sur les 17% de situations en attente, près de 50% des familles sont issues de la communauté des gens du voyage et sont attente d'un relogement ou d'un terrain familial. On peut noter une très forte augmentation de demande de terrains familiaux par rapport à 2007, (+21%).

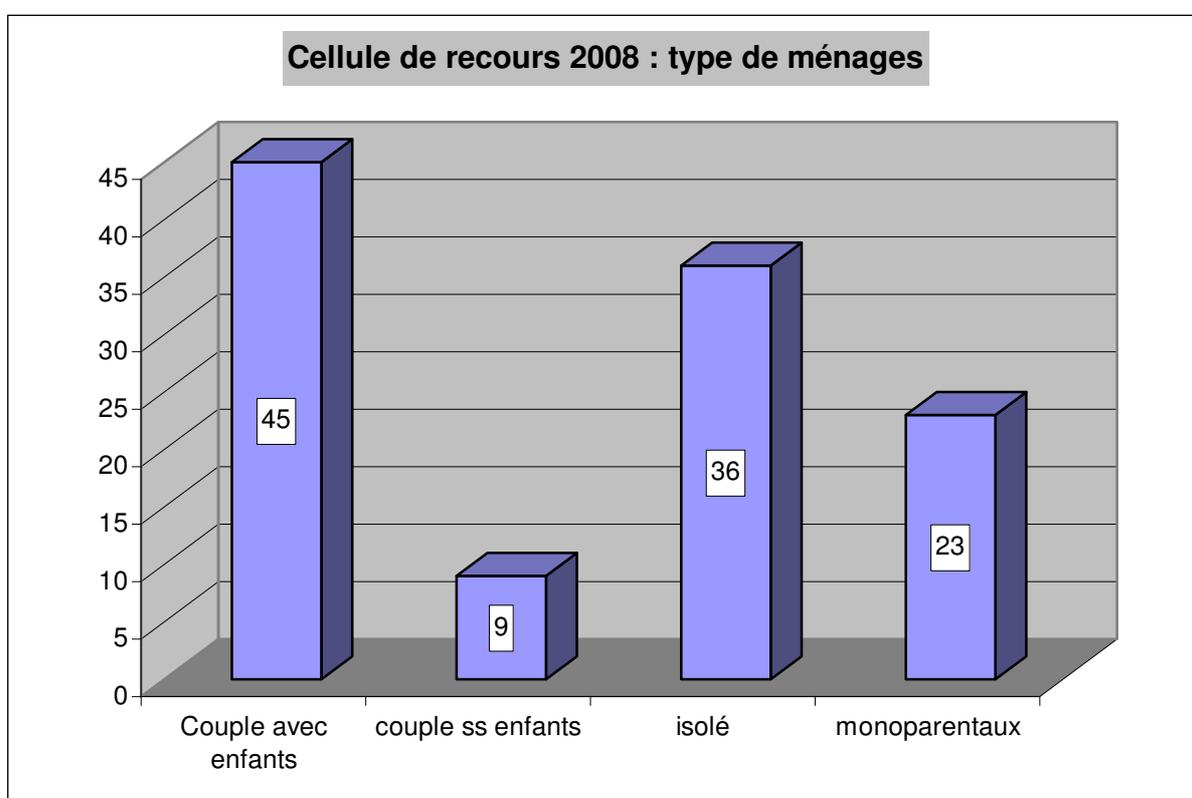
Les familles en attente d'un relogement dans le cadre d'une sous-location sont également en forte hausse (+24%). C'est le reflet de la baisse du relogement en parc public et de la difficulté à se reloger dans le parc privé en raison des montants de loyers.



IV. Des ménages avec enfants majoritairement bénéficiaires de minimas sociaux

A. Des ménages avec enfants.

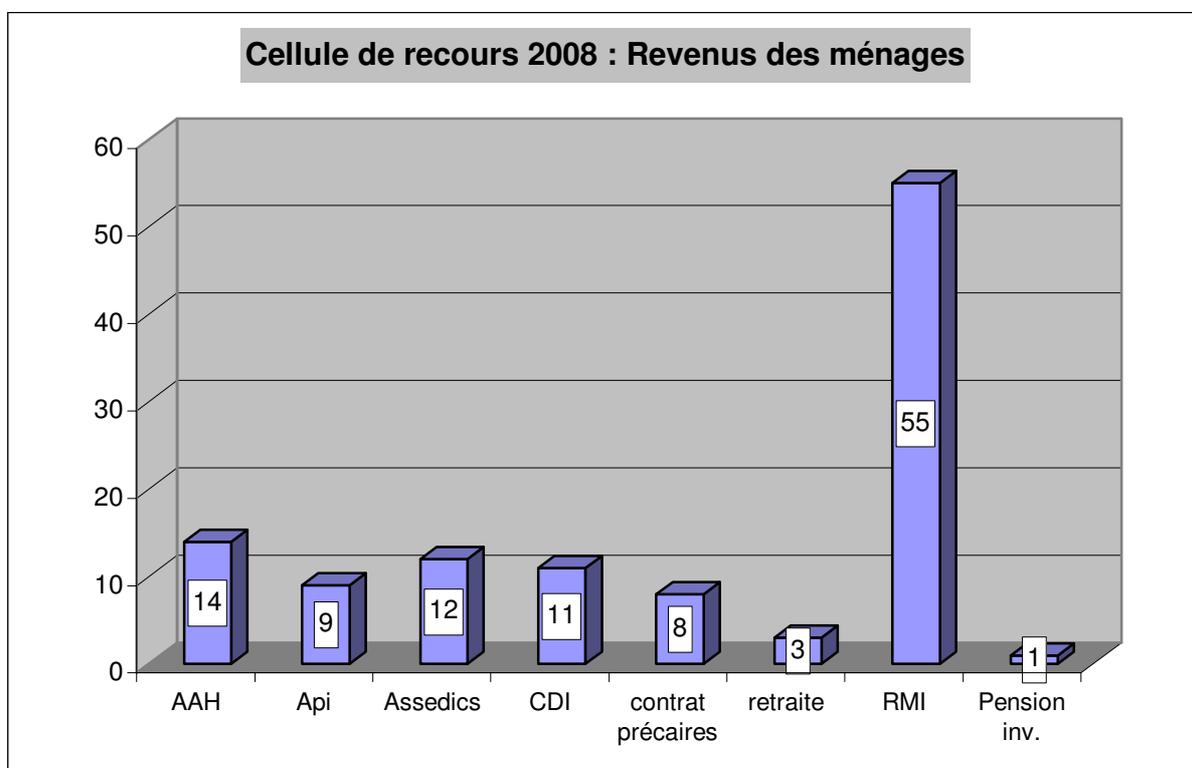
60% des situations présentées étaient des ménages avec enfants (dont 20% de familles monoparentales contre 26% en 2007). C'est un chiffre stable par rapport à 2006 et 2007.



B. Des ménages principalement bénéficiaires des minimas sociaux

48.6% des situations concernent des bénéficiaires du RMI,
(contre 41.5% en 2005, 47.4% en 2006, 53.7% en 2007)

Au total ce sont **90.26%** des situations (soit une hausse de près de 3% par rapport à 2007) qui concernent des bénéficiaires des **minimas sociaux**, assedics, contrats précaires et retraités. (contre 87.9% en 2006 et 85% en 2005, 87% en 2007)



V. Les baux glissants

La sous location et, à travers elle la notion de bail glissant, sont des outils d'une très grande importance pour la réinsertion des usagers en difficultés dans un nouveau parcours résidentiel.

Le GIP travaille avec trois organismes qu'il finance à cet effet : Angoulême Solidarité, le Comité pour le logement autonome des jeunes (*CLLAJ*) et le Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente (*SMAGVC*),

Le « potentiel » de logement utilisables en bail glissant est de 78 sur l'ensemble du département.

BILAN de la SOUS-LOCATION AU 31/12/2008

	Angoulême Solidarité	CLLAJ	SMAGVC
nbre d'entrée en sous-location	12	11 + 7 en appartement relais	6
nombre de sortie du dispositif	15	8	11
dont nombre de glissement de bail	15	2+ 4 en appartement relais	6
nombre de situations "qui n'ont pu glisser" au 31/12/2008	8	1	1
nombre de sous-location au 31/12/2008	20	7 + 3 appartement relais	6
durée moyenne des séjours	18 mois	12 mois	17 mois
	17 sorties : 15 glissements, 2 fin de prises en charges suite CR		